



Questions et réponses

Date de publication : 1 juin 2022

- Question n°17 : Pour les quantités indiquées du Lunch Bar nous voudrions savoir comment le calcul sera fait. Une quantité annuelle de par exemple 7500 pièces est indiquée pour plusieurs produits. Vous attendez 1 prix unitaire pour chaque produit spécifié ?
- Question n°18 Pour les produits des machines automatiques, seulement sur le premier règle (barre énergétique) une formule est insérée. Donc nous avons la même question : comment le calcul sera fait ? Une quantité annuelle de 6000 pièces est indiquée. Vous attendez 1 prix unitaire pour chaque produit spécifié ?

Les deux questions reçoivent la même réponse intégrée :

Il faut savoir que l'unité pour le Lot 1-Uccle est calculée en 4 ans et que dans le cas du Lot2- Mol il s'agit d'unités annuelles (indépendamment du fait que le contrat soit de 4 ans).

Les unités ont été déterminées sur une base prospective. Ces unités déterminent le poids spécifique pour l'attribution des points. Dans ce cas, il sera déterminé que le total de 7.500 pièces ou 6.000 pièces pour chaque prix unitaire offert. Lorsque la même valeur apparaît pour l'ensemble du groupe, cela signifie que la même valeur sera prise en compte pour chaque prix unitaire proposé.

Le soumissionnaire devra seulement remplir la cellule bleue de l'Excel. Et le comité d'évaluation appliquera la formule mathématique décrite dans la section 3.4. du cahier des charges administratif (Cahier des charges). Le nombre total de points alloués sera de 65 points maximums. La même formule est appliquée à chaque prix unitaire proposé dans la cellule bleue. Les prix seront multipliés par le facteur correctif représentant les unités prévues. De telle sorte que la formule attribuera mathématiquement de meilleurs points aux produits les moins chers en fonction du poids du nombre d'unités. Et enfin, on additionnera les totaux auxquels on appliquera la formule déjà établie :

$$\text{Nombre de points} = 65 \times (\Sigma P_{\min} / \Sigma P_i)$$

Étant :

ΣP_{\min} = A la somme des prix de l'Annexe 4, présentés par l'offre la plus basse (en Euros).

ΣP_i = A la somme des prix de l'Annexe 4, présentés par l'offre du soumissionnaire (en Euros).

Par exemple, si l'offre :

Soumissionnaire A (le moins cher globalement) :

Produit 1 : 1,50 € x 7500 = 11.250

Produit 2 : 0,75 € x 6000 = 4.500

Score total : 11.250 + 4.500 = 15.750

Formule : $65 \times (15.750 / 15.750) = \mathbf{65 \text{ points}}$

Soumissionnaire B (le plus cher dans l'ensemble) :

Produit 1 : 1,55 € x 7500 = 11.625

Produit 2 : 0,70 € x 6000 = 4.200

Score total : 11.625 + 4.200 = 15.825

Formule : $65 \times (15.750 / 15.825) = \mathbf{64,69 \text{ points}}$

Enfin, ces points seront ajoutés aux points alloués dans le critère de qualité (35%). Et celui qui aura le score le plus élevé sera le lauréat final.